

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 Octobre 2012

2012 DAC 684 Subvention et convention avec l'association La Demeure historique (5e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du jeudi 4 octobre 2012 ;

Vu le Projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la Demeure historique, Hôtel de Nesmond, 57 quai de la Tournelle, 75005 Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à La Demeure historique dont le siège social est situé Hôtel de Nesmond, 57 quai de la Tournelle, 75005 Paris, D09848 ; 2012_06631 ; 20196.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 324, Provision pour subventions au titre du Patrimoine, ligne VF40002.

Article 3 : Une subvention d'équipement de 5.000 euros est attribuée à La Demeure historique.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de la Ville de Paris nature 2042, rubrique 324, ligne VF40001 ; Provision pour subventions d'équipement au titre du patrimoine mission 90010-99-010, n° d'individualisation 12V00458 :

Article 5 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signé la convention dont le texte est joint à la présente délibération.